

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Avril

L'impôt sur le Revenu

DEVANT LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Nous lisons dans le Temps :

Les renseignements qui arrivent des divers conseils généraux, montrent combien profonde a été dans le pays l'émotion causée par le projet d'impôt sur le revenu. Jusqu'à présent, ils ne semblent guère favorables aux mesures fiscales rétrogrades que, sous le nom de réformes, le cabinet a présentées. Un seul conseil général aurait adhéré à l'impôt sur le revenu ; encore les dépêches ne disent-elles pas s'il s'agit là d'une adhésion au projet primitif du gouvernement, ou bien si l'on n'est pas plutôt en face d'un assentiment platonique à une théorie abstraite. Quand on aura le texte complet des vœux émis par nos assemblées départementales, on devra regarder de près en quels termes auront été conçues les approbations données ; si elles sont de même nature que celle du conseil municipal de Paris, l'impôt sur le revenu n'est pas prêt à être mis sur pied.

On possède, en revanche, le texte de plusieurs vœux votés contre l'impôt sur le revenu. Il est impossible d'être plus net. Ici, nulle réticence, aucune ambiguïté, aucune équivoque : c'est la déclaration, c'est la taxation, avec leur cortège de vexations et d'arbitraire, c'est la recherche du revenu, avec les investigations odieuses qu'elle implique, ce sont les bases essentielles de tout projet d'impôt sur le revenu, qui sont condamnées et qui le sont avec une précision, une force, une clarté contre lesquelles aucun sophisme ne saurait désormais prévaloir. Dans la Meuse, sur la proposition de M. Poincaré, le conseil général a signalé les inconvénients d'un impôt général sur le revenu, « notamment au point de vue des intérêts de l'agriculture et du commerce, » et

c'est à l'unanimité des vingt-sept membres républicains présents, que ce conseil s'est prononcé contre l'établissement, dans le régime fiscal de la France, « de mesures arbitraires ou inquisitoriales. »

Le Conseil général de l'Orne a mis en évidence les dangers que ferait courir un impôt « de superposition », tel que celui qui était soumis à la Chambre. Examinant, au point de vue agricole, l'innovation projetée, ce Conseil a constaté que la très grande majorité de nos cultivateurs serait atteinte et que « cet impôt grèverait ainsi la culture, déjà trop chargée. » Pour échapper à l'impôt, « beaucoup de capitaux chercheraient et ont déjà réalisé des utilisations à l'étranger ; ainsi, les terres et les immeubles, ne pouvant par leur nature échapper, se trouveraient supporter principalement l'impôt projeté, il en résulterait une dépréciation certaine de la valeur des terres, qui déjà trouvent difficilement des acquéreurs et des locataires, et, par suite, un appauvrissement général. »

Cet effet de l'impôt sur le revenu global avait frappé tout particulièrement la commission du budget. L'exposé des motifs du projet d'impôt avait bien prétendu que les campagnes seraient déchargées, mais la commission n'eût pas de peine à établir que c'était encore une illusion. Les auteurs du projet ont dressé tous leurs calculs comme si l'application de l'impôt sur le revenu ne devait absolument rien changer aux habitudes, aux usages, à la répartition des capitaux. Ils ont raisonné en pleine abstraction. Il est manifeste, cependant, que les contribuables surtaxés s'ingénieraient à se soustraire, non pas seulement à une surtaxe en soi très dure, mais à la main-mise de l'Etat, qui est la caractéristique de l'impôt sur le revenu. Déplacement de contribuables, d'une part ; émigration de capitaux, d'autre part ; ces conséquences de l'impôt sur le revenu sont inéluctables. Et sur qui retomberaient-elles en dernière analyse ? Sur les contribuables qui ne pourraient pas se déplacer, sur les capitaux qui

ne pourraient pas émigrer, c'est-à-dire sur la foule des travailleurs, d'un côté, et sur la propriété immobilière, de l'autre.

Le projet d'impôt se flatte d'atteindre seulement les riches. En fait, pauvres et riches seraient menacés, mais ces derniers auraient des moyens de défense que les premiers n'auraient pas. Il est facile, en théorie, de porter tout le poids de la contribution mobilière sur deux ou trois contribuables dans une commune, ce qui semble ménager un dégrèvement à tous les autres ; le gouvernement a, sur le papier, procédé ainsi à un vaste remaniement du principal de cette contribution. Pour les centimes additionnels, il maintenait « provisoirement » le *statu quo*. Seulement, si les deux ou trois contribuables visés par l'impôt sur le revenu veulent se dérober aux inquisitions locales, s'ils changent de domicile, qui acquittera les centimes additionnels auxquels ils faisaient face ? Leur part d'impôt retomberait sur la masse en apparence dégrévée, et finalement, celle-ci se verrait surchargée. De quelles crises, de quelles souffrances seraient fatalement accompagnées ces perturbations, c'est ce dont chacun peut se faire une idée, en songeant aux troubles économiques que provoque toute augmentation trop sensible d'un impôt, quel qu'il soit, droit de douane, droit d'octroi, taxe ordinaire de consommation, peu importe. En mettant en oubli ce fait primordial, le projet d'impôt sur le revenu s'était condamné à n'aboutir qu'à des conclusions inexacts. Le bon sens des conseils généraux a eu vite fait d'en percer à jour l'irréparable faiblesse.

Sur 86 départements, on connaît à cette heure le vote de 60 conseils généraux, relatif au projet d'impôt sur le revenu présenté par le gouvernement.

10 Conseils généraux se sont prononcés en faveur de l'impôt, ce sont : le Doubs, la Haute-Garonne, le Var, le Lot, les Pyrénées-Orientales, l'Indre-et-Loire, la Saône-et-Loire, l'Ain, le Nord et le Gers.

15 Conseils ont accepté le principe de l'impôt sur le revenu, mais ont formulé des réserves sur

vous ai promises.

Les témoins voulurent se récrier.

— Non, non, c'est inutile, nous n'avons que faire de ton secret.

— Si, si, j'y tiens, fit Paul, je veux parler et je vous en supplie, écoutez-moi avec attention.

— Nous l'écouterons.

— Vous savez, sans doute, reprit Savreux, que ma liaison avec la famille Mollien est de fraîche date, mais ce que vous ignorez probablement c'est comment celle qui devait être ma femme dans trois jours était devenue ma fiancée.

A ce brusque souvenir, à cette vision du bonheur enfié, à cette idée de l'avenir détruit, des rêves heureux irréalisés, la voix du narrateur avait faibli, il eut comme un sanglot dans la gorge, de grosses larmes lui montèrent aux yeux.

— Tais-toi, firent ses amis, tu vas te faire du mal et tu as besoin d'être calme.

— Ce n'est rien, dit-il : tenez, c'est fini, je serais fort maintenant, je vous le promets.

Il continua :

— C'est en revenant d'un voyage en Picardie que j'ai fait la connaissance de Mlle Mollien à qui j'eus le bonheur de rendre un léger service.

Je n'insisterai pas sur les causes de mon voyage ; parti avec le jour, je devais être de retour à Paris avant le jour suivant.

Je filais rapidement par les rue d'Abbeville déjà morne et solitaire comme presque toutes les petites villes de province qui s'endorment dès les premières ombres de la nuit. Ça et là, je croisais de rares passants qui rasaient les murs avec précaution, honteux presque d'être dehors

sortant un revolver de sa poche.

— Tu sais, fit-il sur un ton de menace, silence sur ce que tu connais et sur ce que tu viens d'entendre, ou bien voilà de quoi faire taire les indiscrets.

Garraud haussa les épaules.

— Tu ne me fais pas peur ; si mon intérêt ne me commandait point de tenir ma bouche close, ce n'est pas ton revolver qui m'empêcherait de l'ouvrir.

— Tu n'es qu'un imbécile.

— Et toi qu'un misérable, va-t'en !

— Adieu, et silence, ou malheur à toi.

— Adieu !

II (Bis)

Rencontre

Le même soir, vers neuf heures, les deux témoins de Savreux sonnaient à la porte de son appartement.

— Eh bien ! interrogea-t-il, en allant leur ouvrir lui-même, est-ce fait, tout est-il en règle ?

— C'est pour demain, répondit d'Orgeval, dans le parc d'un de nos amis à Courbevoie ; rendez-vous à sept heures à la gare Saint-Lazare.

— L'arme ?

— L'épée, gant de ville à volonté ; la mort ou une blessure grave pourra seule arrêter le combat.

— Je n'aurais pas mieux fait, vous êtes de braves cœurs, merci. Et maintenant, si vous le voulez bien, plus un mot de cette vilaine affaire jusqu'à demain.

Une étreinte rapide, loyale, rapprocha une seconde les trois jeunes hommes.

Dans le cabinet où il avait fait entrer ses amis, Savreux avait préparé des flacons de liqueurs et des cigares.

— Asseyez-vous, dit-il, et allumez un cigare, pendant ce temps-là je vous donnerai les explications que je

les moyens d'application. Ce sont : l'Ariège, l'Aveyron, le Loiret, la Sarthe, les Deux-Sèvres, l'Yonne, la Haute-Saône, la Marne, le Cher, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Marne, la Charente, la Savoie, la Corrèze et la Lozère.

Enfin, 35 départements se sont prononcés nettement contre le projet d'impôt global et progressif. Ce sont : les Basses-Alpes, l'Ardèche, le Calvados, le Cantal, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre, les Landes, le Loir-et-Cher, la Mayenne, le Pas-de-Calais, la Vienne, la Meuse, l'Orne, les Côtes-du-Nord, le territoire de Belfort, l'Oise, le Tarn, le Finistère, le Lot-et-Garonne, la Seine-et-Marne, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Vienne, la Loire, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, les Basses-Pyrénées, l'Allier, la Vendée, le Maine-et-Loire, les Ardennes, l'Aude et l'Aube.

LE SÉNAT

Il est fort de mode dans les milieux socialistes de tourner le Sénat en ridicule. Les expressions les plus ordurières sont communément admises : le moins qu'on puisse dire d'un sénateur, eût-il tout juste la quarantaine, c'est qu'il est un podagre sans intelligence et sans volonté. *La Libre Parole*, l'organe militant des réactionnaires, emploie le même langage et parlant de l'élection sénatoriale de la Seine, elle écrit : « Barodet est bien assez gaga pour croupir au Luxembourg. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses là sont mises !

D'autres journaux réactionnaires, mieux embouchés que *la Libre Parole*, constatent avec une joie mal dissimulée les attaques dirigées contre le Sénat et ils font tous leurs efforts pour déconsidérer, au point de vue politique, la Haute-Assemblée. N'est-ce pas assez naturel ?

Les révolutionnaires, les socialistes, ont la haine du Sénat, parce qu'ils savent que toutes les propositions subversives qui pourraient être votées par une Chambre des députés en majorité radicale, seraient résolument arrêtées par cette Assemblée pondératrice que Gambetta avait si bien quali-

à pareille heure.

Autour de la gare pourtant, dans les cafés et les hôtels avoisinants, l'animation était assez grande encore.

Il ne me restait plus que quelques centaines de maîtres à parcourir ; je ralentis ma marche, j'avais un grand quart d'heure d'avance.

Tout à coup comme je traversais le pont jeté sur le canal, deux cris perçants vinrent me faire tressaillir et me glacer d'effroi.

— Au secours ! à l'assassin !

Il me sembla que les appels déchirants que je venais d'entendre étaient poussés par des voix de femmes.

A droite et à gauche, le canal est bordé de larges promenades, plantées d'arbres qui projettent autour d'eux une ombre épaisse ; le soir venu, elles restent presque dans l'obscurité, mal éclairées de loin en loin par des lanternes fumeuses.

Penché sur le parapet du pont, je cherchais du regard à pénétrer les ténèbres épaisses qui m'enveloppaient, lors que les cris que j'avais déjà entendus se reproduisirent, étouffés, sourds, mêlés à de rauques gémissements.

Il n'y avait pas à hésiter, une seconde de plus et un forfait abominable allait probablement se consommer à quelques pas de moi.

Saisissant mon revolver, je pris ma course dans la direction d'où partaient les cris, à droite du canal.

Je n'eus pas loin à aller ; à la lueur incertaine, pâlotte, d'un des quinquets fumeux qui éclairaient la promenade j'aperçus, tout près de l'écluse, au tournant d'une des nombreuses rues qui aboutissent au canal, formant un groupe tragique, deux malheureuses femmes aux prises avec un rôdeur.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 5

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

II

Complice

— Souge donc à ce qu'il m'a fait ! j'étais l'associé de M. Mollien, il m'a fait chasser ; j'étais le fiancé d'une riche héritière, il m'a ruiné et aujourd'hui il m'a déshonoré, frappé, insulté publiquement !

Il faut qu'il disparaisse te dis-je ; Lui mort, c'est la fortune, c'est le plaisir, c'est la grande vie, et franchement pour un pareil enjeu on peut bien un peu risquer sa peau.

Quelle veuille ou non, Louise Mollien sera ma femme et sa fortune sera la mienne.

Veux-tu m'aider dans cette lutte, dans cette partie suprême ?...

— Non.

— Tu m'abandonne ?

— Oui.

— C'est ton dernier mot ?

— C'est mon dernier mot, je préfère rester gueux à jamais que de m'enrichir au prix d'un assassinat ou d'un vol.

Le visage de Dubulle prit une expression féroce et

fiée de Grand Conseil des communes de France. De là cette agitation systématique contre lui, agitation que certains hommes politiques, friands des acclamations populaires, entretiennent avec soin, afin de maintenir dans leurs contingents électoraux les électeurs à opinions avancées. Les réactionnaires, eux, ne peuvent oublier que le Sénat a sauvé la République en condamnant les manœuvres du parti boulangiste. Ils savent par les exemples de l'histoire, que les assemblées uniques tendent fatalement au despotisme, soit qu'elles le créent elles-mêmes, soit qu'elles le provoquent indirectement par les mesures irréflechies qu'elles peuvent prendre. Une menace d'agitation dans la rue, une fausse nouvelle et voilà souvent une assemblée effacée. Quelles conditions favorables, alors, pour des conspirations anticonstitutionnelles ! Quelles armes puissantes fournies aux ennemis de la liberté et de la République !

« Ceux qui ont élu Barodet, dit encore la *Libre Parole*, sont dignes d'être sénateurs. Ces gaillards-là sont de *singuliers révolutionnaires*. »

« Singuliers révolutionnaires ! » Voilà qui est parler net. Le journal réactionnaire aurait voulu que le collège sénatorial de la Seine, fit une manifestation retentissante contre le Sénat, et il se dépitait à ne pas avoir à le constater. Son attitude montre ce qu'il faut penser de l'élection de Barodet, surtout si on sait que sur les murs de la salle de vote, certains délégués sénatoriaux avaient affiché : « Voter pour Barodet, » c'est voter pour le Sénat. Voter pour Georges Martin, c'est voter contre le Sénat. »

Pour dérouter les fauteurs de désordre, qu'ils s'avancent de gauche ou qu'ils viennent de droite, les électeurs sénatoriaux de la Seine, soucieux, avant tout, de l'ordre républicain, ont élu M. Barodet par 307 voix, alors que M. Georges Martin, appuyé par les partisans de la suppression du Sénat, n'en avait que 231. Sans doute, M. Barodet, dont le seul mérite est d'avoir été maire de Lyon en 1873, ne saurait être considéré comme le représentant des républicains progressistes ou modérés. Il a même, sur le fonctionnement du Sénat, des opinions qui sont loin d'être les nôtres. Mais le fait que les révolutionnaires et les réactionnaires regrettent son élection, prouve que les idées subversives ont subi un échec.

On voulait s'appuyer sur le vote des électeurs sénatoriaux de la Seine pour faire une campagne vigoureuse contre le Sénat, la combinaison échoue piteusement. Les vrais républicains ne peuvent que s'en réjouir. XX.

INFORMATIONS

Voyage de M. Félix Faure DANS L'EST

Dans les sphères officielles, et notamment à l'Élysée, voici les raisons qu'on donne sur ce voyage :

Le Président de la République aurait manifesté, depuis fort longtemps, le désir d'aller visiter les forts de nos frontières de l'Est, et il a profité des quelques jours qui nous séparent de la reprise des travaux parlementaires pour mettre son projet à exécution.

Le déplacement du président a été discuté au conseil des ministres de samedi et décidé sur le champ. M. Félix Faure, qu'accompagnent le général Tournier et deux officiers de sa maison militaire, le colonel Menetrez et le commandant Moreau, doit visiter dans la journée d'aujourd'hui, tous les forts qui se trouvent entre Verdun et Saint-Mihiel. Ce voyage s'effectue en break. Il couchera ce soir à Saint-Mihiel, et repartira demain, à la première heure, pour continuer cette tournée d'inspection jusqu'à Toul d'où, d'après les dispositions arrêtées avec le général Hervé, commandant le 6^e corps, il rentrera directement à Paris.

Les nouvelles pièces de campagne

On assure que la visite du ministre de la guerre à Bourges et les exercices de tir exé-

cutés en sa présence, vont déterminer l'adoption définitive du nouveau matériel d'artillerie dit à tir rapide. En réalité cette adoption est décidée depuis quelque temps déjà.

Au point de vue technique, les nouveaux canons diffèrent sur bien des points de ceux actuellement en service, même par le procédé de fermeture de la culasse. Il est possible d'ouvrir et de fermer celle-ci par un seul mouvement. Tout a été combiné en vue de permettre une accélération du tir aussi grande que possible, en réduisant au minimum les mouvements et opérations que comporte le chargement de la pièce.

Ainsi, le projectile et la charge sont introduits simultanément dans l'âme, réunis en une seule et même cartouche.

Le procédé de mise de feu est bien simple et le réglage des fusées des obus se fait par un procédé mécanique qui rend cette opération non seulement plus prompte, mais infiniment plus précise, de sorte que les éclatements se produisent avec une régularité qui permet de régler le tir bien plus rapidement.

Quant au recul, qu'il est presque impossible de supprimer entièrement dans la pièce de campagne, on est arrivé à le diminuer beaucoup, dans la plupart des cas, au moins assez, pour que la pièce n'ait pas besoin d'être remise en batterie après chaque coup ; mais il faut, presque toujours, la pointer ; ce qui d'ailleurs peut s'effectuer assez promptement pour que la rapidité du tir n'en soit pas sensiblement diminuée.

Cette rapidité amènera seulement une consommation de munitions plus considérable et on en est à se demander s'il n'y aura pas avantage à réduire le nombre des canons, pour augmenter d'autant celui des caissons, c'est-à-dire des voitures qui transportent les projectiles. Aussi est-il question de ramener les batteries de six pièces à quatre, et il ne serait pas étonnant que cette modification dans leur composition vint à se réaliser.

Le cas de M. de Rothschild

L'administration des contributions directes, aidée de celle de l'enregistrement, a, lors de la préparation du projet d'impôt sur le revenu de M. Doumer, étudié la répercussion de ce projet dans certains cas particuliers, en essayant d'évaluer, soit d'après des signes extérieurs, soit d'après les documents et moyens de contrôle qu'elle possède, la fortune de certains capitalistes. C'est ainsi qu'une expérience a été faite sur le cas du baron A. de Rothschild.

Nous croyons savoir que, d'après les calculs du ministère des finances, si le projet Doumer était purement et simplement adopté par le Parlement, le baron de Rothschild payerait, à titre d'impôt sur le revenu, trois cent soixante mille francs par an.

Le même calcul a été fait, par les mêmes moyens, sur un certain nombre d'autres personnes connues comme possédant une grosse fortune ; mais les résultats en sont tenus secrets.

ÉTRANGER

EN ITALIE

En Italie, le gouvernement, soucieux de fournir à l'opinion publique une diversion à ses trop justes préoccupations coloniales, s'est efforcé de donner le plus d'éclat possible à l'entrevue qui vient d'avoir, à Venise, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne, avec le roi Humbert.

Guillaume II a, pour ces réunions de souverains qui intriguent tant les chancelleries, une prédilection marquée ; et le roi d'Italie semble particulièrement flatté d'y être convié. L'entrevue de Venise a-t-elle une importance spéciale ? Nul ne saurait le dire. Il faut y voir, selon nous, une confirmation publique de la solidité, ou plus exactement, du maintien de la triple-alliance, et une réponse à ceux qui se pressaient d'affirmer sa rupture après le désastre d'Adoua. Il convient en outre, de noter que Guillaume II a refusé d'accorder audience à M. Crispi, et qu'il a fait très cordial accueil à ses successeurs.

EN ABYSSINIE

En Abyssinie on ignore toujours la situation exacte. Le service télégraphique direct est interrompu entre Massouah et l'Italie. Il paraît cependant confirmé que Ménélick se retire au Choa pour attendre la fin de la saison des pluies. Par contre, on mande que l'instruction du procès intenté contre le général Baratieri se poursuit activement, sous la direction du lieutenant Vianello. Il s'agira d'examiner l'opportunité des mouvements de l'armée décimée à Adoua, de savoir qui en a pris l'initiative, et si les fautes imputées au général étaient ou non inévitables. Dans une lettre adressée à un de ses amis, il fait montre de la plus grande confiance, proteste contre l'injustice de ses compatriotes et laisse entendre que la responsabilité de M. Crispi est plus lourde que la sienne.

EN EGYPTE

En Egypte, la tactique de l'Angleterre est visiblement de faire traîner les choses en longueur. L'affaire de la Caisse de la Dette a été ajournée à quinzaine ; on profitera de ce délai pour soulever des incidents de procédure devant les tribunaux mixtes ; et les préparatifs militaires de la marche sur Dongola sont ralentis, sinon suspendus. Quant aux négociations que la France aurait pu entamer sur la question d'Egypte, avec le Foring-Office, on ignore absolument à Paris, si M. Bourgeois y a songé, aucune communication n'ayant été faite au public. A Londres, même mutisme diplomatique. M. Carzon, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a refusé de fournir à la Chambre des Communes certains éclaircissements que lui demandait le député Da'ziel, relatives à l'évacuation possible de Kassala, par l'Italie.

A CUBA

La question cubaine a été posée de nouveau devant le Parlement de Washington. La Chambre des Représentants a adopté, par 240 voix contre 27 le rapport de la Commission interparlementaire, c'est-à-dire la résolution du Sénat relative à Cuba. Toutefois, cette résolution étant « concurrente » et non « conjointe » ne saurait avoir de force exécutoire que si le président Cleveland, juge bon de la lui donner ; rien ne l'oblige même à se prononcer ni dans ce sens ni dans l'autre. Tout permet d'espérer qu'il se bornera à tenter auprès de l'Espagne quelque démarche conciliante, à lui offrir par exemple ses bons offices pour négocier avec les chefs de l'insurrection.

Dans l'Afrique australe

Dans l'Afrique australe, il apparaît de plus en plus clairement que la révolte des Matabeles est un prétexte dont l'Angleterre entend se servir pour jeter dans ce pays un corps de troupes important. M. Joseph Chamberlain, ministre des colonies anglaises, a déclaré, en effet, à la Chambre des communes, que des renforts seraient prochainement ajoutés aux troupes qui occupent le Matabeleland.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Au Cercle Républicain

Mercredi soir, à neuf heures, les membres du cercle républicain de Cahors recevaient les conseillers généraux du département.

En dehors des sociétaires de la ville, un grand nombre de maires du département étaient venus s'associer à cette manifestation politique, d'autant plus importante que nous sommes à la veille des élections municipales et bientôt sénatoriales.

M. Delpont président du cercle a pris le premier la parole.

Il a remercié d'abord les membres du cercle de l'honneur qu'ils lui ont fait en le nommant leur président. Il a ensuite souhaité la bienvenue aux conseillers généraux et terminé en faisant l'éloge de M. de Verninac, dans la personne duquel il salue le chef incontesté de la démocratie du Lot. M. Talou prend la parole.

Il donne au Sénat une leçon de patriotisme et boit à l'avenir prochain du pouvoir définitivement consolidé entre les mains de la démocratie française.

M. Rey, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Cahors, remercie le cercle de l'accueil cordial fait aux représentants du Lot.

Vous nous avez félicité, dit-il, d'avoir soutenu le cabinet Bourgeois. Pouvions-nous faire autrement, lorsque nous avons vu un gouvernement réaliser des réformes depuis longtemps demandées ? Notre département, quoique un des plus pauvres, est un des plus chargés ; il profitera de ces réformes dans une proportion de 95 0/0.

Est-ce l'idéal ? Je ne le crois pas. Je désirerais que le gouvernement aille plus loin. Je vois la rente continuer à bénéficier de cet impôt qui ne commencera qu'à 2,500 fr. A côté de ce privilège de l'argent, on continuera à frapper le travail de tous ceux qui font vivre la nation.

M. Rey voudrait qu'on frappât tous les revenus de l'argent, et, avec ces ressources, dégrever les agriculteurs, les industriels, les petits patentés, et créer une caisse de retraite pour assurer les vieux jours de ceux qui n'ont pas le bonheur d'appartenir à une administration publique ou à des grandes compagnies.

M. Pauliac, sénateur, parle de l'organisation du cercle républicain qui est appelé à rendre les plus grands services à la cause républicaine.

Il espère que l'impôt sur le revenu sera voté. Ce ne sera pas l'idéal, dit-il, mais sur cette réforme viendront s'en greffer d'autres, non moins importantes, qui donneront satisfaction à l'ouvrier des champs comme à l'ouvrier des villes.

M. le préfet prend ensuite la parole et s'exprime à peu près en ces termes : « Vous avez bu

au ministère Bourgeois, je vais, à mon tour, messieurs, vous proposer un toast : celui de M. Félix Faure, président de la République, symbole de la loi parmi nous, président d'un peuple libre.

» Dans quatre ans, il inaugurerait ces grandes assises du travail et du progrès, qui clôtureraient dignement le siècle de la vapeur, de l'électricité, le siècle de Victor Hugo. »

Il boit à M. Félix Faure, qui est la plus haute personnalité de la loi, la loi qui est le guide le plus sûr d'une démocratie.

M. de Verninac, sénateur et président du conseil général, parle de l'impôt sur le revenu :

« L'impôt sur le revenu est, dit-il, la base nécessaire à toutes les réformes fiscales. Il est, en effet, l'outil le plus utile à la réalisation de ces réformes. Les impôts de consommation sont des charges qui pèsent surtout sur le travailleur ; les riches consomment, en effet, bien moins que les pauvres. » Il ajoute qu'il ne suffit pas d'établir un impôt sur le revenu ; il faut, pour qu'il soit équitable, qu'il soit progressif.

Toute démocratie doit être reconnaissante au ministère Bourgeois d'avoir osé proposer ce que le peuple attend depuis vingt-cinq ans.

Ce que nous voulons, c'est que ce projet soit discuté.

Nous devons féliciter les députés qui l'ont voté, les électeurs leur en seront reconnaissants.

« Quand je vois au Sénat, ajoute M. de Verninac de vieux républicains de 1848, qui ont combattu ardemment l'Empire, et, dans un moment donné, aidés à sauver la République, combattre aujourd'hui ce gouvernement de progrès, je me demande si vraiment c'est moi qui me trompe, je les plains sincèrement et n'ose les critiquer. »

M. de Verninac termine en disant : « On se fait un monde des anarchistes, mais ne sont-ce pas les iniquités sociales qui les ont créés ? Voilà la source des doctrines socialistes. »

» Ainsi vous voyez tous les jours des hommes, qui, au jeu de Bourse, ramassent des sommes énormes d'argent, vivent dans la splendeur, alors que celui qui est à la charrue, à l'atelier, malgré tous ses labours, a peine à nourrir ses enfants.

» C'est par des réformes que nous combattons les anarchistes en leur accordant les choses qu'ils sont en droit de réclamer, c'est-à-dire les réformes qui doivent faire disparaître ces iniquités. »

M. Delpont, conseiller municipal de Cahors, propose l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

« Le Cercle républicain, réuni aujourd'hui en assemblée générale, envoie au ministère présidé par M. Bourgeois l'expression de sa vive sympathie. »

Affaire Vanor-Larroumet

A la suite d'un article paru, il y a quelques jours, dans l'*Evènement*, sous la signature de M. Georges Vanor, M. Gustave Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts, de retour des jeux Olympiques, avait adressé ses témoins, MM. Périer et Lantier, à notre confrère.

Celui-ci s'est fait représenter par MM. Céard et Raynaud. A la suite d'une entrevue, les quatre témoins ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

Conseil de révision

Hier matin, ont eu lieu, à l'hôtel de ville de Cahors, les opérations du conseil de révision, pour le canton de Cahors (Nord).

M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture, présidait la commission du conseil, qui était composée de MM. le colonel Dufau, du 7^e de ligne ; Desprat, conseiller de préfecture ; le commandant de recrutement ; l'intendant ; Trhille, médecin major ; Grimal, conseiller général et Valmary, conseiller d'arrondissement.

Soixante-neuf conscrits et douze ajournés des classes 1893 et 1894, ont défilé successivement devant le conseil.

Aujourd'hui ont eu lieu les opérations du conseil de révision, pour le canton de Cahors (Sud), qui comptait 68 conscrits.

Bourses dans les lycées et collèges de jeunes filles

Neuf aspirantes se sont présentées, quatre ont été reçues. Ce sont :

Première série. — Mlles Bismes, Blanchard, Delbos et Lacoste, élèves du collège de jeunes filles.

Mercuès

Mercredi 15, ont eu lieu les obsèques du regretté capitaine Miquel. Un immense cortège, formé des habitants de Mercuès et d'Espère, son pays d'origine, ont accompagné ce brave à sa dernière demeure.

Au cimetière, devant de nombreux officiers de la garnison de Cahors, venus pour rendre un suprême hommage à leur compagnon d'armes, M. le maire de Mercuès et M. l'adjoint d'Espère ont dit un dernier adieu à l'homme de cœur, à ce bienfaiteur des pauvres, au compatriote généreux qui vient de s'éteindre.

A son tour, le capitaine Panouse, l'ami intime, d'une voix émue et entrecoupée de sanglots, re-

trace la carrière militaire du capitaine Miquel, ses épreuves et ses deuils cruels, qui ont broyé son cœur et ouvert prématurément sa tombe.

L'émotion gagne visiblement toute la foule, les larmes coulent abondantes, le capitaine Pannou, brisé d'émotion, murmure un dernier adieu et lentement le cortège s'éloigne, manifestant les plus sympathiques regrets.

Adjudication du pont de Vire

L'adjudication du pont de Vire est fixée au 9 mai prochain à 3 heures du soir.

Montant des travaux à l'entreprise, 167,266 fr. 78.

Sommes à valoir : frais de surveillance, 2,400 fr. ; frais de cylindrage, 650 fr. ; dépenses imprévues pour terrassements et empiérement, 720 fr. ; dépenses imprévues pour ouvrage d'art, 14,953 fr. 22. Total ; 18,733 fr. 22.

Montant général de la dépense : 186,000 fr.

Les travaux dont la désignation précède, seront adjudgés à l'hôtel de la préfecture, à Cahors.

Concours de pouliches

Voici la liste des lauréats du concours de pouliches qui a eu lieu à Gramat vendredi dernier :

Pouliches de 3 ans. — MM. Pechmalbeck, de Sonac, 450 fr. ; Constant, de Rocamadour, 370 francs ; Tournié, de Gramat, 290 fr. Brel, d'Issendolus, 235 fr. ; Bonafoucie, d'Issendolus, 235 francs ; Estay, de Rocamadour, 140 fr. ; Martin de Caniac, 140 fr. ; Orliac, de Gramat, 140 francs ; Rochoy, du Bourg, 140 fr. ; Tournié, de Gramat, 140 fr. ; Ferlieu, du Bourg, 100 fr. ; Delmas, de Gramat, 100 fr. ; Despeyroux, de Flaujac, 100 fr. ; Septfonds, de Gramat, 100 fr. ; Connet, de Lavergne, 100 fr. ; Terron, de Rocamadour, 100 fr.

Pouliches de 2 ans. — MM. Lacarrière, de Thémimes, 200 fr. ; Rocanières, de Thémimes, 150 fr. ; Decros, de Gramat, 100 fr. ; Turenne, de Thémimes, 90 fr. ; Laparra, de Gramat, 90 fr. Liganie, du Bourg, 65 fr. ; Turenne, de Thémimes, 65 fr. ; Laval, de Bio, 65 fr. ; Balestie, de Thégra, 65 fr.

Poids public

La municipalité de Gramat s'est pourvue devant le conseil d'Etat pour obtenir la réformation de l'arrêté préfectoral qui avait nommé un délégué spécial pour procéder à l'adjudication des droits de pesage.

Figéac

Mercredi, a eu lieu l'adjudication des travaux de la maison d'école de Cambes. Tous les soumissionnaires ont demandé une majoration de prix sur le devis, au lieu d'accorder un rabais.

Le cas de M^{lle} Couëdon

La Société des sciences psychiques, présidée par M. le chanoine Brettes, s'est occupée ces jours-ci du cas de M^{lle} Couëdon, la voyante de la rue du Paradis. Plus de cent personnes assistaient à la réunion, notamment Mgr Elie Méric, l'abbé Sabatier, l'abbé Naudet, Gaston Méry, de la Libre Parole, docteur Tison, Tavernier, de l'Univers, docteur Haëz, etc.

Ce dernier a lu un rapport concluant à l'état neurasthénique de M^{lle} Couëdon, mais écartant l'hystérie et l'épilepsie.

Reste à examiner la question de la simulation. En ce qui concerne celle-ci, les docteurs Encausse — connu parmi les occultistes sous le pseudonyme de Papus — et de Chesnay déclarent qu'elle doit être réservée, en présence des faits de prédictions véritables et constatés qui seront examinés amplement par une commission spéciale. Une nouvelle réunion aura lieu le 29 avril.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 avril 1896

Naissances

- Tisné René, rue Ste-Claire.
Gariot Jean, rue Pierre Bernis.
Delbos Basile, à Lamothe.
Delpérier Georges, rue des Boulevards, 4.
Bach Léone, rue du Portail-Alban, 4.

Mariages

- Blaty Elie, maréchal-ferrant, et Granis Louise, robeuse.

Décès

- Delpech Jeanne, 72 ans, célibataire, rue Cathala-Couture.
Salinier Antoine, chiffonnier, 71 ans, place St-James, 1.
Guillou Marie, épouse Boissis, 50 ans, rue Nationale.
Bru Françoise, lessiveuse, 62 ans, rue Nationale, 71.
Savy Pierre, cultivateur, 51 ans, rue du Remp.

Quand les enfants fatigués par la croissance, sont pâles, anémisés et sans appétit, n'hésitez pas à leur faire prendre le Phosphate de fer de Leras ; ce reconstituant énergique leur rendra immédiatement les forces et la santé.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 16 et 19 Avril
De 4 à 5 heures

Table with 2 columns: Piece name and Composer. Includes 'Le Drapeau, pas redoublé' by Leroux, 'La Grande Duchesse' by Offenbach, 'Les Gardes de la Reine, valse' by Godfrey, 'Les Huguenots, bénédiction des poig.' by Meyerbeer, 'Pantins et ficelles, polka' by Merelly.

Variétés

Villes de France décorées

A la suite des cérémonies anniversaires du mémorable siège qu'elle soutint en 1870-71, la ville de Belfort, fière et glorieuse de la résistance contre l'ennemi, a réclamé, comme récompense justifiée, la croix de la Légion d'honneur.

Belfort estime qu'elle a assez fait pour mériter de voir figurer dans ses armoiries « la croix des braves. »

Evidemment, la réponse ne saurait être douteuse.

Tout porte à croire que la ville de Belfort sera décorée de la Légion d'honneur.

Actuellement, cinq villes seulement ont le droit de faire figurer la croix d'honneur dans leur blason ; ces villes sont celles de Chalon-sur-Saône et Tournus, en Saône-et-Loire, de Saint-Jean-de-Losne, dans la Côte-d'Or, de Roanne, dans la Loire, et Châteaudun, dans l'Eure-et-Loir.

Les villes de Chalon-sur-Saône, de Tournus et de Saint-Jean-de-Losne ont gagné la croix dans les circonstances que voici :

C'était en 1814, pendant la glorieuse campagne de France, Napoléon venait de battre les coalisés, la campagne fut livrée à l'ennemi. Quelques jours plus tard, sur les instances de ses maréchaux, Napoléon signait à Fontainebleau son acte d'abdication.

La chute de Paris ayant rendu disponibles une grande partie des forces de l'ennemi, les Autrichiens descendirent dans la Bourgogne, et le corps d'armée du maréchal Angereau se replia sur Lyon.

Cependant, les gardes nationaux de Chalon, de Tournus et de Saint-Jean-de-Losne se mirent en devoir de résister. Quoique villes ouvertes, ces trois communes tinrent en échec l'ennemi pendant plusieurs jours. Il y eut des morts et des blessés de part et d'autre, et le mouvement d'invasion fut paralysé.

Lorsque, au 20 mars 1815, Napoléon reprit le pouvoir, un de ses premiers actes fut de récompenser les villes qui avaient si glorieusement résisté à l'ennemi. Après s'être fait rendre compte, par leurs municipalités respectives, de la courageuse conduite de Chalon-sur-Saône, de Tournus et de Saint-Jean-de-Losne, l'empereur décida, par décret signé aux Tuileries, « que la croix de la Légion d'honneur figurerait dans les armoiries de ces trois villes. »

Cependant, la ville de Roanne avait droit à la même récompense, et pour la même raison. A la suite de démarches faites par la municipalité de Roanne, un décret de Napoléon III, en 1864, accorda à cette ville la même distinction.

Pendant la guerre de 1870, la ville ouverte de Châteaudun, dans l'Eure-et-Loir, opposa la plus vigoureuse résistance au corps d'armée prussien commandé par le général von Wittich.

Les défenseurs de Châteaudun comprenaient quelques centaines de gardes nationaux, une compagnie de sapeurs-pompiers, quelques compagnies de francs-tireurs de la région et le bataillon de francs-tireurs de Paris, que commandait le lieutenant-colonel comte Lipowski.

Au total : 20,000 Allemands contre 1,500 Français.

Electrisés par l'exemple patriotique de leur maire, le brave citoyen Lumière, les habitants de Châteaudun élevèrent des barricades, les hommes firent le coup de feu, les femmes soignèrent les blessés, et, pendant les journées des 18, 19 et 20 octobre 1870, les Prussiens ne purent s'emparer de la ville, que leurs obus brûlèrent et détruisirent à moitié.

Un décret signé Gambetta déclara, au nom de la République, que « la ville de Châteaudun avait bien mérité de la patrie », et, plus tard, en 1871, un nouveau décret accorda à cette patriote cité la croix de la Légion d'honneur.

La réclamation de la ville de Belfort paraîtra donc des plus légitimes à l'opinion publique, et la France comptera bientôt six villes décorées.

Nous nous trompons, elle en comptera sept, car Rambervillers, dont l'héroïque défense est présente à la mémoire de tous, est en instance, elle aussi, pour placer l'insigne de l'honneur dans ses armes.

Voici le Printemps ! Les boutons poussent joyeusement sur les arbres, mais il en pousse aussi quelquefois sur notre corps ; pour chasser ces impuretés du sang. Les Pilules Suisses sont employées par beaucoup de personnes avec succès.

AGRICULTURE

La lune rousse

La lune rousse, si radouée des agriculteurs, dit M. Guyot-Daubès, est, comme on le sait, celle qui vient après le dimanche de Pâques, ou plus exactement, la pleine lune de celle-ci. Elle a commencé lundi dernier, 13 avril ; ses effets seront donc à craindre surtout dans les jours avoisinants le 27 avril, jour de la pleine lune, c'est-à-dire dans la dernière semaine de ce mois.

On sait que la lune rousse doit son nom à ce que souvent sa venue coïncide avec des gelées tardives du printemps. Ces gelées arrivant à une époque où la végétation est avancée, glace les fleurs des arbres, désorganise les jeunes pousses des végétaux, et ceux-ci après la gelée ne présentent plus la fraîche apparence de la veille, ils semblent avoir été brûlés par le froid, ils présentent un aspect de « roussi » caractéristique.

La lune rousse peut, en une seule nuit de ciel pur et de temps calme, ravager toute une région, anéantir la récolte des fruits ou du raisin, causer en quelques heures des millions de dégâts. Or, cette année, les effets de la lune rousse sont d'autant plus à craindre que la végétation est en avance sur les années normales.

Le lune rousse est-elle la cause de ces terribles gelées du printemps, a-t-elle sur celles-ci une action directe, ou n'y a-t-il qu'une simple coïncidence ? Les météorologistes depuis longtemps discutent à ce sujet, mais on peut cependant considérer comme généralement admis les faits suivants :

Les gelées du printemps peuvent parfaitement se produire sans que la lune soit sur notre horizon. Ainsi en nouvelle lune, avec des vents secs, quand le ciel est sans nuages et l'atmosphère pure, peu chargée de vapeur d'eau, ce qui se reconnaît à l'éclat des étoiles, le refroidissement peut être très intense.

Inversement, même pendant l'époque de la lune rousse, il peut ne pas se produire des gelées, si le ciel est nuageux et reste constamment couvert pendant cette période. L'air chargé de brume et de vapeur d'eau, lorsque par exemple la lune et les étoiles se perçoivent entourées d'une pâle auréole, forment dans ce cas un espèce de manteau à la surface de la terre et l'empêchent de se refroidir. La terre et les végétaux se refroidissent en effet les nuits claires, par l'effet du rayonnement, par l'émission, la dispersion de leur chaleur vers les régions célestes. Avec une atmosphère humide, ce rayonnement ne se produit pas. La pleine lune agit cependant sur la gelée en raison de son pouvoir d'éclaircir le ciel et de dissiper les nuages. Les marins disent : « la lune mange les nuages », et en effet, le ciel est plus souvent clair pendant les nuits de pleine lune que pendant les autres phases lunaires. C'est un fait souvent constaté par les bergers, par les agriculteurs, par tous ceux qui vivent au grand air, et qui s'intéressent par profession aux variations météorologiques. On a remarqué même que cet effet d'éclaircissement du ciel est d'autant plus prononcé que la lune est plus haute dans le ciel, ce qui coïncide avec la durée de son apparition au-dessus de l'horizon. Il y aura plus de risque de ciel clair, par exemple lorsque la lune sera dans son plein au moment de son apogée. Tous les almanachs donnent du reste les heures des levers et des couchers de la lune, ce qui permet une approximation de la hauteur qu'atteindra la lune dans le ciel.

Mais la probabilité des gelées pendant la lune rousse dépend avant tout des vents régnants et des vents secs de l'Est ; du nord les gelées sont à craindre ; avec les vents marins du sud ou de l'ouest, l'atmosphère sera humide et la gelée peu probable. En regardant la girouette du toit de sa maison, le soir avant de se coucher, le cultivateur saura s'il doit se préparer à combattre les effets de la gelée sur son champ ou s'il peut dormir tranquille.

Le bon sens populaire a qualifié le cresson, de santé du corps ; c'est au suc de cresson combiné avec l'iode que le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie} doit son efficacité dans les affections lymphatiques des enfants, telles que : éruptions de la peau, gourmes, mollesse des chairs, engorgement des glandes du cou, manque de l'appétit.

MALT KNEIPP

Le meilleur mélange au Café colonial Dans toutes les Épiceries.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL : 29, Rue de Richelieu, à Paris. La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Le Train de 8 h. 47, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous. Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

- 1° Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le Dr Rossi ;
2° Les Mille et un Conseils du Dr Marc.
3° Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire, par Gaston Percheron.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr. N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

Bourse de Paris

Cours du 18 Avril 1896

RENTES

Table with 2 columns: Rente type and Amount. Includes 3 0/0...compt. 101 60, 3 0/0 amortissable...compt. 100 40, 4 1/2 0/0...compt. 106 30

A LA BOURSE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétiary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

NOS SŒURS ET RELIGIEUX

HÉROÏSMES CHRÉTIENS

Dans le nombre des tableaux qui, chaque année, sont exposés au Salon des Champs-Élysées, il en est deux qui ont tout particulièrement frappé les visiteurs : l'un nous montre un convoi de prisonniers français blessés, de passage à Janville, qui va être emmené en Allemagne. A ce moment paraît la Supérieure de l'hospice, la mère Saint-Henri, qui arrête le convoi : « Ces blessés ne vous appartiennent pas, s'écrie-t-elle à l'officier prussien qui veut protester, ils sont à moi », et d'un geste énergique ordonne au convoi de retourner à l'ambulance...

Telle est la scène éminemment dramatique que le beau talent de Grolleron a immortalisée par la peinture.

Le sujet du second tableau, signé Boutigny, est peut-être plus émouvant encore : C'est après le combat de Champigny, la rue est jonchée de morts et de blessés, les obus ont ébréché les murailles, tout est dévasté ! Les Frères qui furent si héroïques dans la dernière guerre, sont là avec les ambulanciers, et on les voit les uns relevant les morts, les autres portant secours à ceux auxquels il reste encore des signes de vie.

Une de nos premières maisons françaises d'édition, en exécutant à l'aide de couleurs à l'huile les reproductions en « fac-simile » de ces toiles, vient de nous fournir un excellent moyen de propagande.

Mettant donc à profit l'occasion qui leur est offerte, nos lecteurs après les avoir demandés pour eux-mêmes, ne sauraient trop propager autour d'eux, ces tableaux qui représentent le patriotisme ardent de nos Sœurs et Religieuses ainsi que leur dévouement intrépide jusque sur les champs de bataille pour le salut des blessés.

La place de ces œuvres d'art est partout, on les verra figurer dignement dans la décoration de l'appartement luxueux comme dans l'habitation modeste, à l'évêché comme au presbytère. Ces tableaux dont les couleurs sont à l'huile, avec grain de la toile et vernis, mesurent 49 cent. de largeur sur 35 cent. de hauteur. Prix réduit pour la propagande : 5 fr. les deux, 9 fr. les quatre et 20 fr. les dix. Envoi immédiat et franco contre mandat-poste à la Société de Propagande artistique, 63, rue de Vaugirard, Paris. Catalogue gratuit.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos *Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines*. Prix : 3 fr. (franco-poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Orgariste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

IMPUISSANCE chez l'homme STÉRILITÉ chez la femme. Pilules Spitaëls. Effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Spitaëls, pharmacien à Lille. Envoi discret.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE


Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

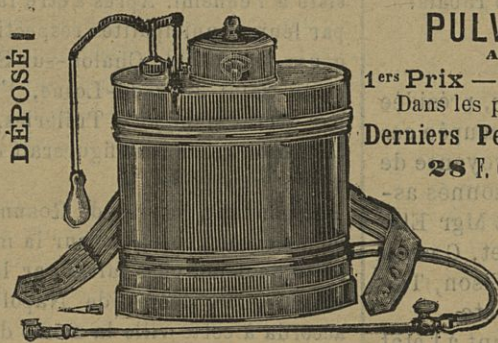
Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

Nota.-M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix - Hors Concours - Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE - 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. - Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIÉU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. - Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.